



Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : **Lac-Sainte Marie**

Date du scrutin : **2025/11/02**

Par cet avis public, Yvon Blanchard, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le **6 octobre 2025**.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - Vous avez 18 ans accomplis;
 - Vous avez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, **le 2 novembre 2025**, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

- Adresse : **106, chemin du Lac-Sainte-Marie**, municipalité de Lac-Sainte-Marie (Québec).
- Jours- et heures- : **à compter du lundi 6 octobre 2025, de 8h30 à 12H00 et de 13h00 à 16h30**

- 4.1 Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Moyen(s) pour présenter la demande :

- **En personne** aux jours et aux heures établis par le président d'élection ;
- **Par visioconférence**; (NOTE : prendre un rendez-vous au préalable avec le président d'élection ou son adjointe)
- **Par écrit** ; (NOTE : remplir le formulaire *SMC-16 ND* qui est disponible sur le site web de la municipalité, dans l'onglet *élection 2025* et vous devez vous faire assermenter auprès d'une personne autorisée à recevoir le serment. Il peut s'agir notamment d'un commissaire à l'assermentation, d'un avocat ou d'un notaire en exercice)

Jours et heures des travaux de la commission de révision :

- Le mardi 14 octobre 2025 de 17h00 à 20h00;
 - Le vendredi 17 octobre 2025 de 10h00 à 20h00.
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : **l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.**
6. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou encore son adjointe) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse : ybcm1953@lac-sainte-marie.com

Téléphone : (819) 230-4294

Mon adjointe Mme Sylvie Pétrin

Adresse : finance@lac-sainte-marie.com

Téléphone : (819) 467-5437 poste 225

Signature

Signé à Lac-Sainte-Marie ce 6^e jour d'octobre 2025



Monsieur Yvon Blanchard,
Président d'élection